

Conseil municipal d'Aunac sur Charente du 25 octobre 2021

Ordre du jour réunion du 25 Octobre 2021 à 20h00

Désignation secrétaire de séance : Jacques BEAU

Absent(s) non excusé(s) : -

Absent(s) excusé(s) : -

Absents excusés	Pouvoir à
--	

/ début séance à: 20:05:00 /

Points à ajouter non prévus

Travaux syndicat eau (AMasseteau),
Stationnement devant les commerces à la poste (AMasseteau),
SIVOM (NQueraux).

Approbation compte-rendu réunion précédente.

Fichier pdf envoyé à tous les conseillers par mail le : 20 octobre 2021

Approbation

Pour	17
Contre	0
Abstention	0

Délibérations

Cession du tracteur ZETOR

Nous avons eu une offre au prix demandé de 3500€ de la part de M.Delavergnas (Bussière-Badil).

Approbation pour la cession du tracteur

Pour	17
Contre	0
Abstention	0

Le conseil approuve la vente du tracteur à M.Delavergnas.

Ouverture des crédits au chapitre 024 pour régularisation des écritures comptables liées à la vente du tracteur

L'ouverture de crédits sur le budget communal 2021 en section d'investissement comme suit :

21311 "hôtel de ville" en dépenses pour + 400 €

238 " Avances et acomptes versées sur commandes d'immobilisation" pour + 3 100 €

024 " produits des cessions d'immobilisations" en recettes pour + 3 500 €

Approbation

Pour	17
Contre	0
Abstention	0

Village seniors - Cession du terrain

(D.Champaloux :: ne participe pas au vote de ce point)

La commune d'Aunac sur Charente, propriétaire des parcelles cadastrées :

- A 0555 : 11349 m² à diviser,
- A 0557 : 1361 m²,
- A 0607 : 222 m²,

s'engage à céder lesdites parcelles à l'entreprise "Maisons charentaises", Siret : 439724170 00022, représentée par M. Delage Fernand, dans le but d'y construire des logements sociaux pour le compte de Logelia, pour un montant de 15 000,00€ (hors frais de notaire).

Approbation vente du terrain Ets Delage

Pour	12
Contre	1
Abstention	4

Le conseil approuve la vente du terrain à l'entreprise "Maisons charentaises" sous conditions de lettre de garantie [Logelia / Ent Delage] de construire 16 logements et clause de restitution en cas de non aboutissement du projet .

Village seniors - Permis de construire

(D.Champaloux :: ne participe pas au vote de ce point)

Accord du conseil municipal pour autoriser le dépôt du permis de construire par l'entreprise "Maisons charentaises" Siret : 439724170 00022, représentée par M. Delage Fernand, sans qu'elle n'en soit la propriétaire.

Pour information, le permis va être déposé avant la fin 2021.

Accord du conseil pour le dépôt du permis de construire

Pour	12
------	-----------

Contre	0
Abstention	5

Le conseil donne son accord pour autoriser le dépôt du permis de construire par l'entreprise "Maisons charentaises" Siret : 439724170 00022, représentée par M. Delage Fernand.

Village seniors - certificat d'urbanisme opérationnel

La demande de C.U. doit être motivée. Voici le texte proposé :

- Le projet de village seniors s'intègre dans un schéma global d'aménagement du bourg d'Aunac dont l'étude est en cours en liaison avec les différents partenaires : ATD16, CAUE, PETR, le département.
- Le projet est renseigné dans le futur PLUi applicable en 2022,
- C'est un projet d'intérêt communal, économique et associatif pour différentes raisons énumérées ci-après :
 - La commune d'Aunac sur Charente est propriétaire d'un terrain cadastré A555 et A557 situé au lieu-dit « la Garenne ». Ce terrain, localisé dans l'emprise du bourg, est, on ne peut plus proche du centre : la place du « champ de foire ». Il a été acquis par la commune en 2007, et depuis, entretenu par ses soins. Il n'est l'objet d'aucune exploitation agricole. Il a déjà été l'objet dans le passé de certificat d'urbanisme.
 - Le projet, largement doté d'espaces végétalisés, n'occupera pas toute l'emprise du terrain, il subsistera une réserve foncière.
 - Le village seniors, en plus du rôle économique qu'il aura sur les commerces locaux, aura également un impact sur l'emploi (en terme de ménage, d'entretien des espaces verts, de service de blanchisserie, de service de repas à domicile).
 - Mais il aura aussi un rôle de soutien au tissu associatif car il intègre en son cœur une maison des associations. A ce jour, nos associations ne disposent pas d'un local répondant à des normes de sécurité suffisantes. La principale de ces associations, l'ECLA (Espace Culture et Loisirs d'Aunac) regroupe aujourd'hui environ 200 adhérents. Elle organise régulièrement des activités, dont certaines liées à la nature et à l'environnement, conjointement avec les enfants de l'école primaire toute proche. Les nouveaux résidents du village seniors se verront ainsi favorisés dans leur intégration par la présence à leurs côtés de cette partie associative.
 - Les habitants de ce village bénéficieront de la proximité avec le centre bourg, et, en particulier avec le pôle médical. La maison de santé pluridisciplinaire d'Aunac, établissement communautaire, regroupe quatre médecins généralistes,

plus des praticiens spécialisés (kinésithérapeute, sophrologue, ostéopathe, psychologue, podologue, ...). La pharmacie jouxte également ce pôle médical.

- Grâce à une voie piétonne qui sera spécifiquement aménagée, partant du village seniors vers le centre bourg, les habitants pourront accéder à l'ensemble des services et des commerces (épicerie-primeurs-poissonnerie, agence postale, bureau de tabac-journaux, bar, boucherie-charcuterie, boulangerie, ...).

Pour information : plan d'implantation réactualisé.

Approbation

Pour	13
Contre	0
Abstention	4

Village seniors - Caution d'emprunt

(Ce point est reporté, l'évaluation financière totale du projet n'étant pas encore disponible)

Pour info, réponse de Logélia : *“Compte tenu de l'inflation sur les prix des matériaux, il est difficile de partir sur l'estimation antérieure, du coup le montant de l'emprunt à garantir n'est pas connu;*

Le pourcentage de garantie pour les logements représentera 25 % du montant de l'emprunt et 100% pour la salle commune.”

Approbation Caution d'emprunt Logelia

Pour	
Contre	
Abstention	

Délibération reportée

Informations

Village seniors - Réunion famille Lubin

Suite à la réunion du samedi 09/10, nous avons l'accord de la famille Lubin pour céder à la commune une partie de la parcelle 556 (entre les ref 557 et 559).

Vote du document unique

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 108-1,

Vu le Code du travail, notamment ses articles L 4121-3 et R 4121-1 et suivants,

Vu le décret n° 85-603 modifié du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Considérant que l'autorité territoriale doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents.

Considérant que l'évaluation des risques professionnels et sa formalisation dans un document unique d'évaluation des risques professionnels présentent un caractère obligatoire,

Considérant que cette évaluation des risques doit être réalisée par unité de travail,

Considérant que le plan d'actions retenu permettra d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité,

Considérant l'avis du comité technique en date du 6 septembre 2021.

Le Conseil Municipal doit valider le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions.

Approbation

Pour	17
Contre	0
Abstention	0

Désignation d'un nouveau délégué titulaire au sein du SDEG 16

Par délibération D_ 2020_4_7 du 25 mai 2020, ont été désignés le délégué titulaire et suppléant pour siéger au sein du SDEG 16.

Titulaire : Jacques WERION - suppléant : Aliptien MASSETEAU

Suite à la démission en date du 23 septembre 2021 de Jacques WERION, il faut nommer un nouveau délégué qui siégera au SDEG 16.

Approbation

Pour	17
Contre	0
Abstention	0

Le conseil approuve la nomination de :

Titulaire : Aliptien MASSETEAU - - Suppléant : Pierre Henri POUVREAU

Informations diverses

Point Projets

../..

Point Travaux

../..

Fin des travaux du FDAC par Bernard TP

Tvx cavurnes du cimetière : évaluations de coût en cours.

../..

Infos CdC Coeur de Charente :

../..

PLUi : retard de deux mois, donc arrêt fin Avril 2022. Clôture en Septembre 2022.

../..

Calitom : très mauvaise santé financière. Il faut s'attendre à de substantielles augmentations, en particulier pour financer le coût d'un incinérateur (coût d'un tel équipement : de 50 à 70 millions d'€).

../..

../..

finances CdC Coeur de Charente :

- 1) restitution de la prospective budgétaire 2021-2026 (intervention ESPELIA) :

- 1.1) Elaborer une « feuille de route » politique pour le mandat communautaire 2020-2026 ;

- 1.2) Identifier la santé budgétaire actuelle et les marges de manœuvre financières de la collectivité pour réaliser les engagements politiques communautaires.

Le taux d'épargne* :

** Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette hors gestion active de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette (épargne nette).*

- Taux d'épargne nette faible en 2018, à 1,5% des recettes de fonctionnement lié à l'augmentation des dépenses de fonctionnement en 2018, mais toujours positif.
- Les taux d'épargne progressent sur les deux derniers exercices dû à la baisse des dépenses et l'augmentation des recettes de fonctionnement
- En 2020, le taux d'épargne nette est très satisfaisant (plus de 9%)
- Evolution corrélée des niveaux d'épargne : les remboursements en capital et en intérêts des emprunts demeurent stables.

La capacité de désendettement* :

**Indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser son encours de dette, si elle y consacrait toutes ses ressources disponibles.*

- L'encours de la dette est maîtrisé mais toutefois en légère augmentation.
- L'encours par habitant est faible 98 €/hab à fin 2020 pour une CC de 22934 habitants.
- Un délai de désendettement plutôt faible et qui s'est réduit sur la période malgré un encours de dette en augmentation.

Le fonds de roulement* :

**Somme algébrique des résultats cumulés des deux sections budgétaires (investissement et fonctionnement).*

- Une baisse du fonds de roulement en 2018 et 2019 dû à l'insuffisance des autres sources de financement de l'investissement (fortes dépenses, faibles recettes et niveau d'emprunt insuffisant pour compenser).
- Un bon niveau de fonds de roulement sur la période : 1,25 mois de DRF en 2019 et supérieur à 2 mois les autres années.

- 2) Pose de la première pierre à la gendarmerie Mansle,

3) Projet de centrale solaire IEL à SAINT-AMANT-DE-BOIXE.

Le projet consiste à implanter des panneaux photovoltaïques sur le site. Les panneaux reposeront sur des structures métalliques fixes et orientées plein sud. Ces structures seront lestées au sol par des pieux battus enfoncés dans le sol à une profondeur maximale de 1m50.

La centrale solaire aura les caractéristiques suivantes :

- Surface totale (clôturée) : 7,3 ha
- Surface d'implantation du champ solaire : 5 ha
- Surface des panneaux : 17 400 m²
- Nombre de panneaux : entre 6 688 et 9 360
- Puissance installée : entre 3,9 MWc et 4,2 MWc

4) désignation des délégués à la mission locale Arc Charente :

Représentants (3) :

- Philippe BOIREAUD, conseiller communautaire de Fontclaireau et Vice-Président en charge des affaires sociales ;
- Christine SOURY, conseillère communautaire de Valence et Vice-présidente en charge de l'enfance/jeunesse ;
- Nadia CAILLAUD, conseillère communautaire d'Aigre et Vice-présidente en charge des équipements communautaires.

../..

Lors de la précédente séance, il avait été voté de créer un poste technique contractuel et occasionnel pour faire face aux travaux du cimetière : cette décision a été abrogée. La décision n'a pas été actée par délibération. Les travaux seront faits en interne

../..

Foire au gras - marché de Noël : désignation d'un régisseur (récupérer en mairie le carnet à souche et les tarifs de droit de place) :

Personnes volontaires : Jacqueline Dutoya (le 13/11) - Cécile Fontanaud (le 11/12).

ABC d'Aunac sur Charente édition en décembre : prévoir les communications à publier.

Cloches réparées à Bayers & Aunac

(JA) Ajouter un lampadaire à Bayers (suite construction maison sur terrain vendu / famille Alloncle).

Galette des rois : Ok, avec cérémonie des vœux avec tous les habitants et remise du titre d'honorariat à Anne-Marie Cheminade.

Aide de la commune à un jeune.

Lettre des habitants de Bayers : pétition contre le changement de statut de la rue des trois bornes.

Travaux syndicat eau (AM),

Stationnement devant les commerces à la poste (AM) : le samedi et le dimanche matin, devant la boucherie-charcuterie et le magasin d'alimentation, beaucoup de voitures stationnent sur le bas-côté. Il faudrait orienter le stationnement vers le parking de l'école ou celui à côté de la poste rue de la Levade.

SIVOM (NQ)

Situation de l'effectif.

Préau : première réunion de chantier la semaine dernière.

durée = 2 mois de travaux - date début pas encore fixée.

/ ** Fin à 22h35 **/